

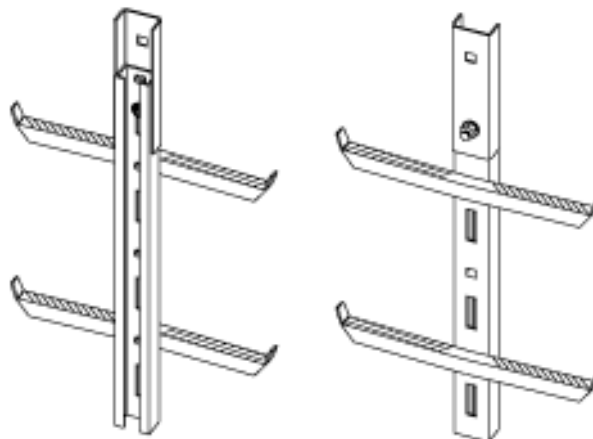
# Notice de montage et d'entretien le système anti-chute type "GlideLoc" pour Echelle Y

Acier galvanisé à chaud

Réf. N° YST

Acier inoxydable décapé

Réf. N° YA4



date d'édition: 28.07.2009

SF 4

Sous réserve de modifications techniques



# Sommaire

|   |                               |    |
|---|-------------------------------|----|
| A | Généralités                   | 3  |
| B | Montage                       | 4  |
| C | Informations pour le cintrage | 23 |
| D | Contrôle et réception         | 24 |
| E | Assemblages vissés-Sécurité   | 26 |
| F | Entretien                     | 26 |
| G | Liste de contrôle             | 28 |

**Cette notice est protégée par des droits d'auteur !**

La duplication et la diffusion de cette notice ne sont pas autorisées sans l'accord écrit de l'auteur conformément aux art. 16 et 17 de la loi allemande. En cas d'infraction, la société Christian Dalloz Holding Deutschland GmbH & Co. KG poursuivra en justice conformément à l'art. 106 de la loi allemande sur les droits d'auteur.

**Remarque!**  
**Modifications dans cette version: logo**

## A Généralités

- A 1. Quiconque travaille avec ou sur le système anti-chute Söll selon la norme européenne EN 353/Partie 1 doit être informé sur le contenu des présentes instructions avant d'utiliser le système. Les manipulations opérées sans tenir compte des présentes instructions peuvent mettre des vies humaines en danger.
- A 2. L'exploitant de l'installation doit s'assurer que cette notice de montage est :
- stockée dans un endroit propre et sec
  - toujours disponible et accessible pour l'utilisateur
- A 3. La présente notice doit être produite par l'exploitant de l'installation à la demande du constructeur du système anti-chute (Christian Dalloz Holding Deutschland GmbH & Co. KG ou un revendeur autorisé par ce dernier).
- A 4. Pour l'utilisation de ce système anti-chute Söll, on se conformera à la notice d'emploi du coulisseau anti-chute correspondant.
- A 5. Pour le montage et l'utilisation des accessoires Söll sur ces systèmes anti-chute, on se conformera à la notice séparée correspondante.
- A 6. En cas d'utilisation d'un autre équipement de protection personnelle, on se conformera à la notice correspondante.
- A 7. Les directives de prévention anti-accident et les directives de construction en vigueur dans le pays d'utilisation doivent être respectées.
- A 8. Les anti-chutes Söll ne peuvent être montés et exploités qu'avec des éléments et sous ensembles d'origine Söll. Une combinaison avec les éléments d'autres constructeurs peut mettre en danger la sécurité du système anti-chute à coulisseau Söll. En pareil cas, la société Christian Dalloz Holding Deutschland GmbH & Co. KG, ainsi que ses filiales, n'assumeront aucune responsabilité en matière de produit. En outre, aucun agrément n'existe dans ces cas, étant donné que le système anti-chute à coulisseau Söll a été approuvé et agréé en tant que système à part entière. La totalité de la responsabilité est alors transférée à l'exploitant.
- A 9. Les composants Söll en acier inoxydable 1.4571 sont livrés avec décapage en usine. On veillera à stocker et à traiter les éléments en acier inoxydable de manière appropriée.
- A 10. La liste de contrôle (chapitre G) doit être complétée entièrement et correctement à l'aide d'un crayon indélébile par le chef de chantier de la société de montage.
- A 11. Avant et lors de toute utilisation du système anti-chute monté, un contrôle visuel du bon fonctionnement devra être pratiqué.
- A 12. Lors du serrage des colliers de fixation, il peut se produire une légère déformation au niveau des pattes; ceci peut générer une légère déchirure de la couche superficielle de zinc à l'endroit de la déformation; mais cela n'a aucune incidence sur la sécurité et la résistance à la corrosion du système de fixation.

- A 12. Avec une masse de 100 kg et un facteur de chute 2 ( cas le plus défavorable ), la distance entre les pieds de l'opérateur et le sol doit être au minimum de 2m.
- A 13. Matériel vérifié par le laboratoire certifié 0158: EXAM BBG Prüf- und Zertifizier GmbH, Zertifizierungsstelle, Dinnendahlstraße 9, 44809 Bochum.

## B Montage

### B 1. Cet ensemble de montage comporte:

- plusieurs éléments d'échelle à assembler selon les besoins.
- A chaque extrémité de l'échelle, une pièce de liaison équipée :  
**Pour l'acier** : 2 boulons avec rondelle plate et éventail.  
**Pour l'inox** : 2 vis avec écrou autobloquant suivant DIN 985.
- Un nombre de pièces de fixation qui doivent être disposées à un intervalle maxi de 1m680

#### Par itinéraire, au moins:

- 1 Butée de descente, Réf. n° 21049
- 1 Butée de montée, Réf. n° 21050  
ou un Butée fixe d'extrémité, Réf. n° 11634

Les vis pour la fixation en paroi doivent être adaptées aux conditions existantes et faire l'objet d'un contrôle de résistance le cas échéant.

Lors d'assemblages vissés, utiliser les rondelles éventail de sécurisation, voir chapitre E.

### B 2. Auxiliaires assurant un montage aisé:

- 2 clefs à oeillet, ouverture 19
- 1 clef à oeillet, ouverture 17
- 1 clef à molette, selon besoin
- 1 clef à oeillet, ouverture 13

#### Pour un montage sur des ouvrages déjà en place:

- 2 coulisseaux anti-chute
- 2 harnais EN 361
- 1 potence (pour charge max. de 20 kg), Réf. n° 17563 pour la levée et la dépose d'éléments d'échelle.
- 1 corde pour potence ci-dessus, dia. max. 12 mm, longueur selon besoin
- 1 trousse à outils
- 2 talkies-walkies

**Prévoir au minimum une corde de sécurité selon EN 355 avec absorbeur d'énergie pour pouvoir bénéficier d'une protection anti-chute supplémentaire pendant le montage.**

**B 3. Personnel nécessaire pour le montage :**

Deux personnes au moins.

B 4. Avant le montage, il est recommandé de disposer tous les éléments d'échelle dans l'ordre (numérotation) du montage (ceci est notamment nécessaire pour des itinéraires courbes).

**Attention danger de mort:**

Si un évidement (fig. 4, pt 1.3) est prévu dans le système, cette partie de l'échelle doit être considérée lors du montage de bas en haut comme **le premier** de l'itinéraire. Il ne peut **jamais** être utilisé en hauteur. (Danger de chute !)

B 5. Traiter les éléments avec précaution. Ne pas jeter les éléments d'échelle!

B 6. Avant le montage, les éléments d'échelle doivent être débarrassés des impuretés éventuelles, notamment aux points de liaison. Les éléments d'échelle ne peuvent entrer en contact avec du ciment, du mortier ou d'autres matières analogues. Les restes de mortier doivent être éliminés sans retard. La surface de roulement du coulisseau anti-chute doit être propre au niveau des faces intérieures et extérieures du profilé de guidage.

B 7. Ne pas utiliser ni réparer des éléments endommagés, mais les remplacer par des éléments neufs sortant de l'usine.

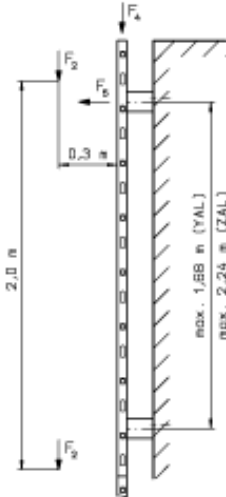
**B 8. Dimensionnement minimal des vis sur la structure**

La dimension minimale des vis est M12. Pour les cheminées, suivant la norme DIN 18799-3, vous devez utiliser des vis M20 inox A4 DIN EN ISO 3506-1 ou pour des intervalles de fixation réduits à 1m25 max. des vis M12. La commande des brides de fixation doit être faite suivant le dimensionnement des vis utilisées.

B 9. Il est recommandé d'utiliser exclusivement les chevilles autorisées par les organismes de contrôle.

- B 10. Pour les ouvrages en béton, nous recommandons les chevilles à contre-dépouille ou des chevilles chimiques (par ex. Hilti, Fischer, UPAT, Liebig) ; leur mise en oeuvre doit se faire en respectant les informations techniques du constructeur.

Pour la fixation sur des murs, compte tenu de la variété des matériaux, nous vous conseillons de consulter un spécialiste qui pourra vous confirmer que la résistance du support et que le moyen de fixation utilisé sont compatibles avec les contraintes de notre système.



Pour le calcul des points d'ancrage, vous devez au minimum tenir compte des efforts définis ci-dessous:

- En cas de chute, une charge dynamique  $F_4$  de 6 kN exercé verticalement dans l'axe central de l'échelle, cet effort doit si possible être réparti sur 4 points de fixation.
- Une charge statique verticale  $F_2$  de 1,5 kN correspondant au poids d'une personne avec son outillage ; cette charge appliquée à 30 cm du montant central engendre un effort résultant  $F_5$  de 0,3 kN perpendiculaire au point de fixation. Plusieurs personnes peuvent se trouver sur cette même échelle, dans ce cas, à un intervalle minimum de 2m, vous pouvez retrouver ces mêmes contraintes.

- B 11. L'entre axe de fixation recommandé est de 1400 mm et au maximum de 1680 mm.

- B 12. Si l'itinéraire débouche sur une plate-forme, le profilé de guidage doit dépasser de 1000 mm au moins le dessus de la face supérieure de la plate-forme. Pour un porte-à-faux supérieur à 380 mm au-dessus du dernier point de fixation, un raidisseur 50 x 30 x 34 mm est obligatoire.
- fixé sur les 2 derniers points de fixation,
  - repris tous les 560 mm sur le montant central,
  - le raidisseur est en une seule partie.

- B 13. Pour des installations nécessitant un échafaudage ou une nacelle, nous conseillons un montage **du haut vers le bas**.

Dans le cas sans échafaudage, le montage se fera **du bas vers le haut**.

- B 14. **Attention:**

Pour un entre axe de fixation de 1120 mm, le montage peut être effectué sans échafaudage, directement à partir de l'échelle. Pour un entre axe de fixation supérieur, nous vous recommandons l'utilisation d'un échafaudage. Le monteur utilisera le harnais et le coulisseau anti-chute.

Dans le cas d'utilisation du harnais et du coulisseau, afin de se préserver contre une chute consécutive à une sortie imprévue du coulisseau ou d'une flexion du profilé, le monteur devra toujours s'assurer avec une longe conforme à la norme EN 354/355 ou d'une longe de maintien suivant norme EN 358. fig 1.

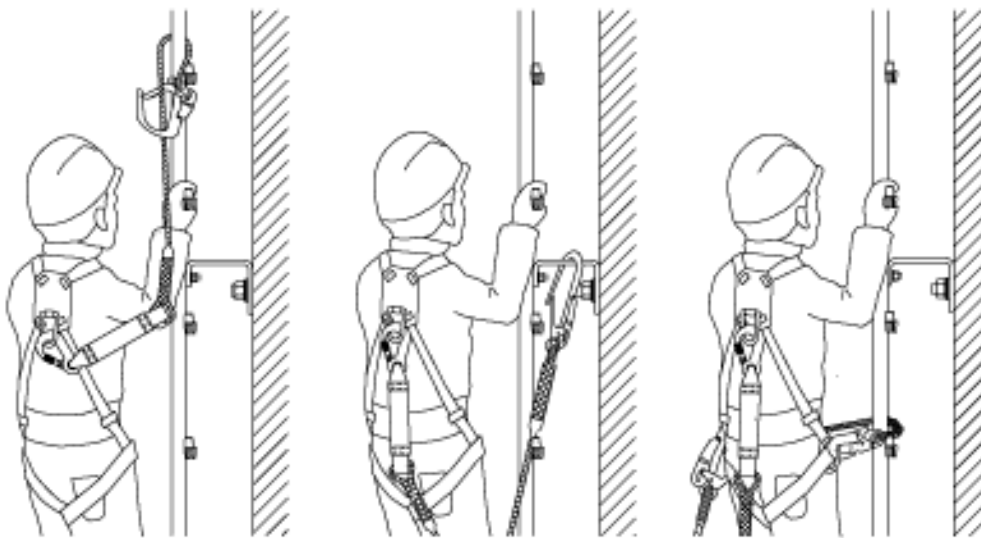
L'introduction et l'extraction du coulisseau dans le profilé ne doit se faire que dans une position de sécurité ; par exemple : au sol, sur plate-forme équipée de garde corps.

**Fig. 1**

B 15. Lors du montage, vous pouvez vous assurer:

- à l'aide d'une longe conforme à la norme EN 354/355 prise sur le montant central, en dessous du dernier point de fixation.
- avec le mousqueton de la longe EN 354/355 pris sur le dernier étrier fixé.
- avec une longe, conforme à la norme EN 358, ceinturant le montant central de l'échelle.
- sur un point d'ancrage extérieur.

Fig. 1



**EN 354/355**

**EN 358**

**Fig. 2a, b, c**

- B 16. Avant le montage de l'échelle sur la structure, les éléments de fixation (2.0) seront montés sur le montant central (1.1) à un intervalle maxi de 1m680.

**Important:**

Chaque élément d'échelle doit au minimum comporter un point de fixation!

**Commentaire:**

2 éléments d'échelle liés par un dispositif de sortie ( Réf 11317/16978 ) sont considérés comme un seul élément d'échelle. **Le dispositif de sortie n'est pas un élément de liaison.**

**Précision:**

2 éléments d'échelles raccordés par un dispositif de sortie ( Réf. 10550 ) sont considérés comme un seul élément d'échelle. **Un dispositif de sortie n'est pas un élément de liaison.**

**Remarque:**

Compte tenu de notre expérience, nous vous signalons que:

- Pour des installations avec des éléments d'echelle à partir de 1680 mm, il est possible que cet élément ne soit fixé que par un seul point.
- Vous devez utiliser les éléments inférieurs à 1680 mm de préférence en partie basse.
- Le dernier élément d'echelle en partie haute doit être fixé par 2 brides.
- Si vous devez prolonger une installation existante par un élément inférieur à 1680 mm, vous devez insérer cet élément entre 2 parties plus longues, ne pas le mettre en partie finale.

**Attention:**

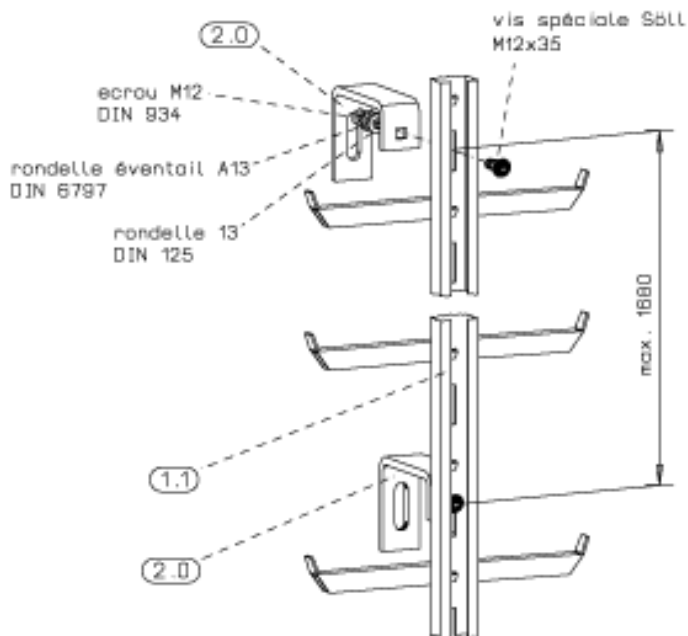
**L'entre axe de fixation recommandé est de 1m400 ; 1m680 maxi.;** sur une installation, au minimum 4 éléments de fixation doivent être mis en place.

**Cas particulier:**

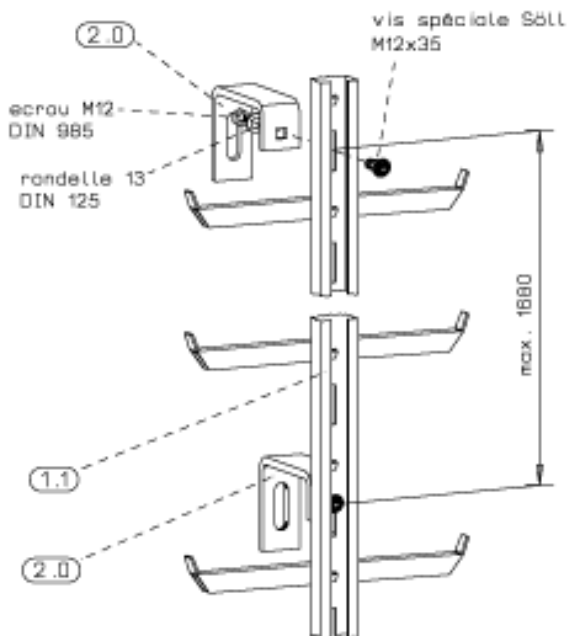
Pour une longueur de 2240 mm, la fixation peut être faite par 2 équerres, pour une longueur jusqu' à 3920 mm avec 3 équerres. Dans ce cas, il faut vérifier que la charge de 6 kN peut être acceptée sur 2 ou 3 points de fixation.

**Fig. 2a**

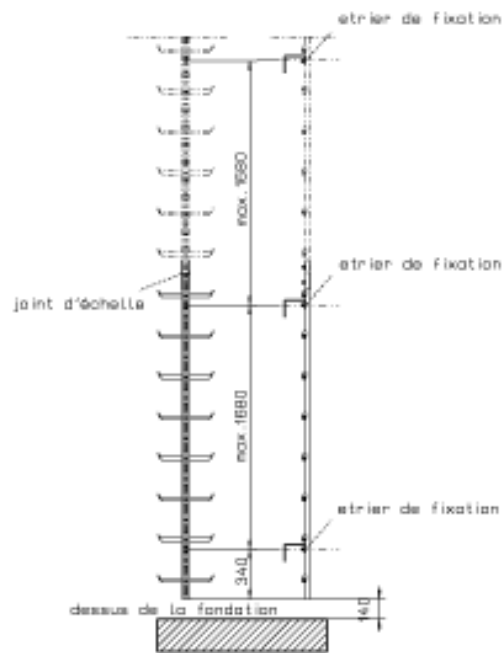
**Matière: acier**



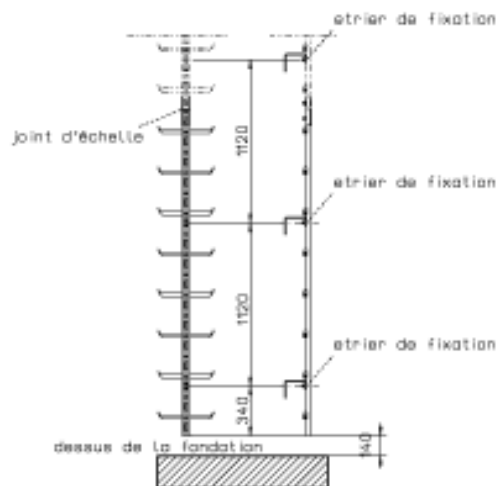
**Matière: acier inox**



**Fig. 2b** Distance de fixation: 1680 mm



**Fig 2c** Distance de fixation: 1120 mm



**B 17. Couples de serrage :**

Couple de serrage pour les vis de **qualité 8.8** livrées avec rondelle éventail:

|       |       |       |       |        |
|-------|-------|-------|-------|--------|
| Pour: | M 10  | M 12  | M 16  | M 20   |
|       | 20 Nm | 25 Nm | 60 Nm | 120 Nm |

Couple de serrage pour les vis **inox 1.4571** et écrou nylstop:

|      |       |       |       |      |
|------|-------|-------|-------|------|
| Bei: | M 10  | M 12  | M 16  | M 20 |
|      | 40 Nm | 45 Nm | 85 Nm |      |

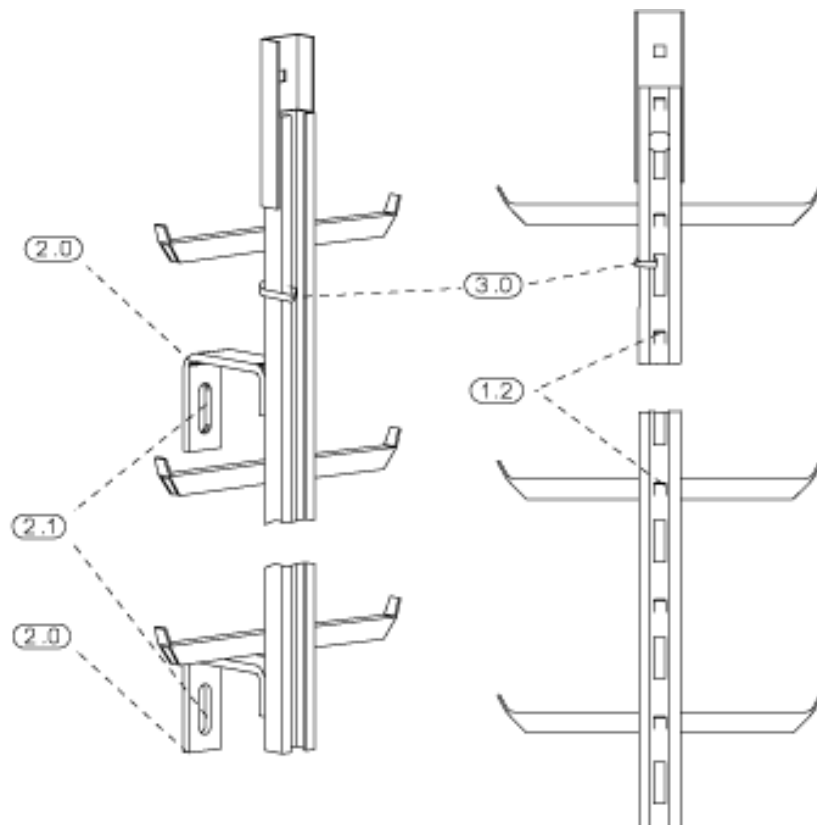
**Fig. 3**

- B 18. Disposer le premier élément d'échelle sur le mât, la bande en plastique rouge (3.0) et la butée du profilé (1.2) dirigées vers le haut. Visser l'étrier (2.0) sur l'ouvrage à l'aide de la vis de fixation murale. Aligner verticalement l'élément d'échelle par les trous oblongs (2.1) dans les étriers et serrer. Veiller à utiliser la sécurité de vis (voir chapitre F) si nécessaire.

**Attention:**

La bande plastique ne sert pas de butée.

**Fig. 3**

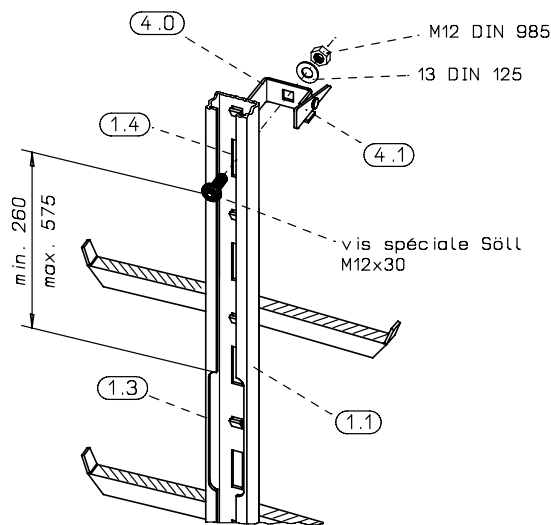


**Fig. 4**

- B 19. Si cette pièce n'est pas montée en usine, la « butée de descente » (4.0) doit être engagée par l'arrière et fixée sur le profilé (1.1) au niveau d'une ouverture rectangulaire. Cette butée (4.0) doit se positionner au minimum à 260mm et au maximum à 575mm au-dessus de l'évidement (1.3).

La partie mobile (4.1) doit se situer à droite du profilé (1.1). La butée de descente évite un montage erroné du coulisseau et sa sortie involontaire lors de la descente.

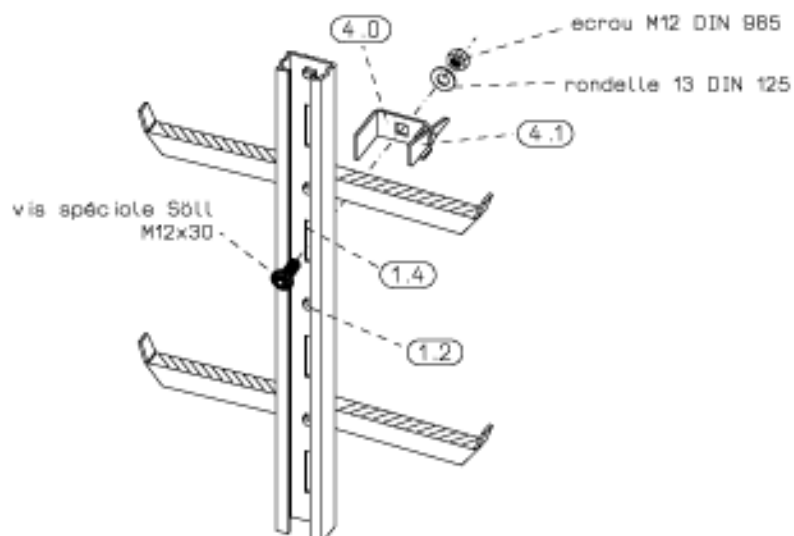
**Fig. 4**



**Fig. 5**

- B 20. Si l'échelle ne possède pas d'évidement, la « butée de descente » (4.0) doit être positionnée au-dessus de la 2<sup>ème</sup> butée (1.2) du fond de profilé. La partie mobile (4.1) doit se situer à droite du profilé (1.1).

**Fig. 5**



**Attention:**

Pour éviter un engagement erroné du coulisseau anti-chute, n'utiliser celui-ci qu'après le montage de la butée de descente.

**Attention:**

Le collier plastique rouge (fig. 3/rep 3.0) ne peut être dépassé avec le coulisseau que lorsque sur l'élément suivant:

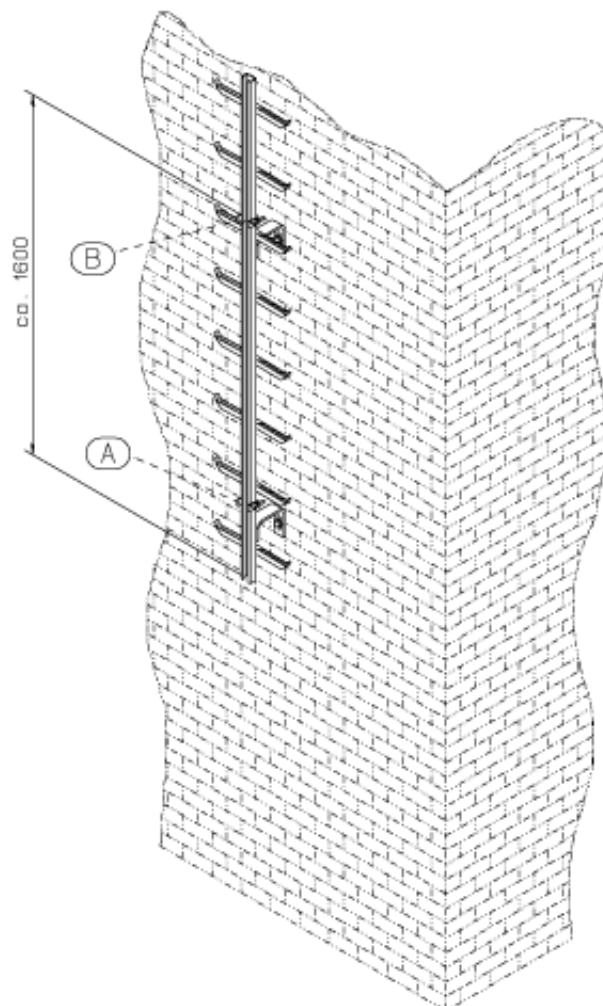
- la pièce de liaison a été correctement serrée sur l'élément inférieur
- Au moins un élément de fixation est en place.

**Lors du montage, ne jamais dépasser avec le coulisseau le dernier point de fixation de l'échelle correctement monté sur la structure ( respecter les points B14/B15 ).**

**B 21. Cas particulier**

Si l'échelle ne démarre pas immédiatement du sol, mettre en place 2 « butées de descente » La première (A) en partie basse, au-dessus de la 2<sup>ème</sup> butée (1.2) du fond de profilé afin d'éviter le montage erroné du coulisseau.

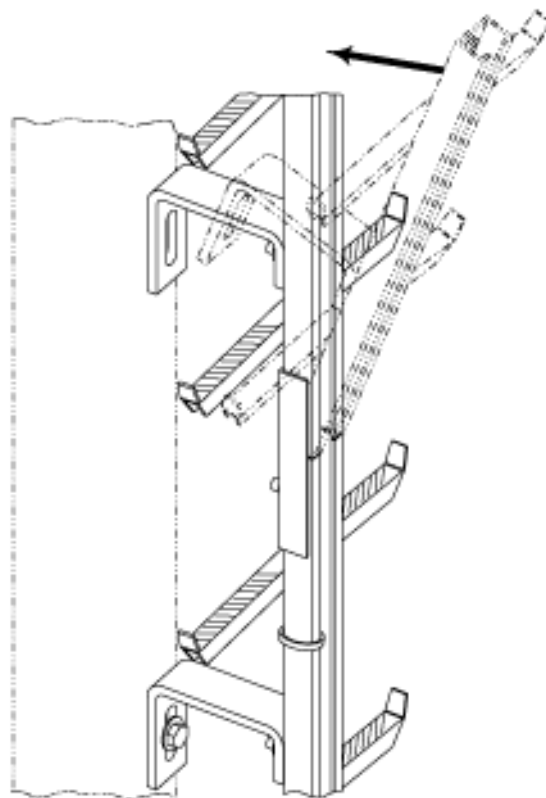
La deuxième (B) à environ 1m600 du bas afin que l'opérateur soit prévenu de l'absence d'échelons lors de la descente.



**Fig. 6**

- B 22. Placer le prochain élément d'échelle à monter contre le mât et le glisser verticalement dans l'élément d'échelle déjà monté.

**Fig. 6**



**B 23. Jeu minimum de montage entre élément d'échelle**

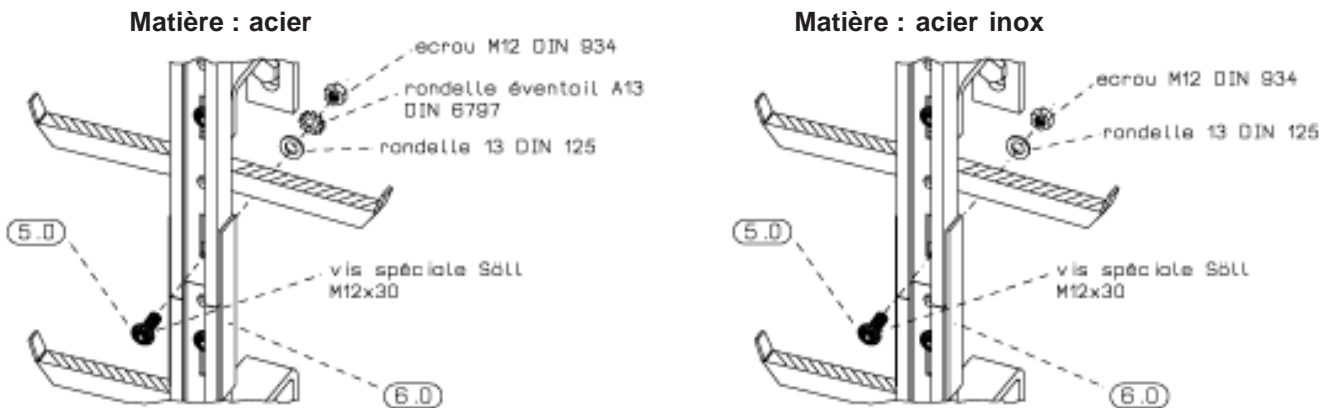
Conseil de montage ( valable pour les échelles Alu, Acier et Inox ):

- Température ambiante au dessus de 0, jeu de 2 mm
- Température ambiante en dessous de 0, jeu de 3 mm
- A chaque vérification, vérifier que le jeu maximum entre 2 échelles ne dépasse pas 5 mm (indépendamment de la température ambiante ).

**Fig. 7**

B 24. La vis supérieure (5.0) de la pièce raccordement (6.0) doit être passée dans le profil par l'avant, l'écrou étant vissé par l'arrière comme illustré. L'écrou ne doit être serré qu'après alignement de l'élément de l'échelle mis en place et le serrage d'un étrier au moins.

**Fig. 7**



B 25. Couper la bande en plastique rouge (Fig. 3, Détail 3.0) de l'élément inférieur d'échelle.

**Remarque**

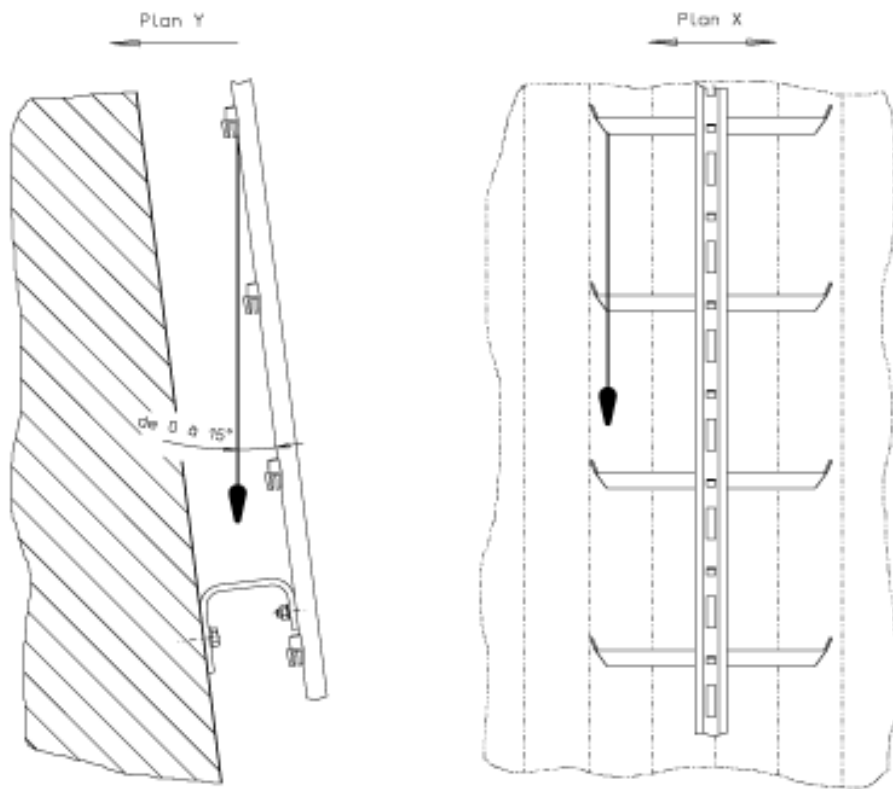
Vérifier que les vis montées en usine ont été assurées contre le desserrage.

B 26. Lors du montage, veiller particulièrement

- **au bon aplomb** de l'échelle dans **le plan X**.
- dans **le plan Y**, que **l'inclinaison** soit comprise **entre 0° et 15°**.

**Cas particuliers:**

Pour le cintrages, vous conformer au **chapitre D** !



**Fig. 8**

**B 27. Attention :**

Pour des raisons de résistance, le profilé de l'échelle doit être renforcé en cas de porte-à-faux supérieur à 380 mm à partir du dernier étrier de fixation.

**Des portes-à-faux supérieurs à 380 mm sans raidisseur sont interdits.**

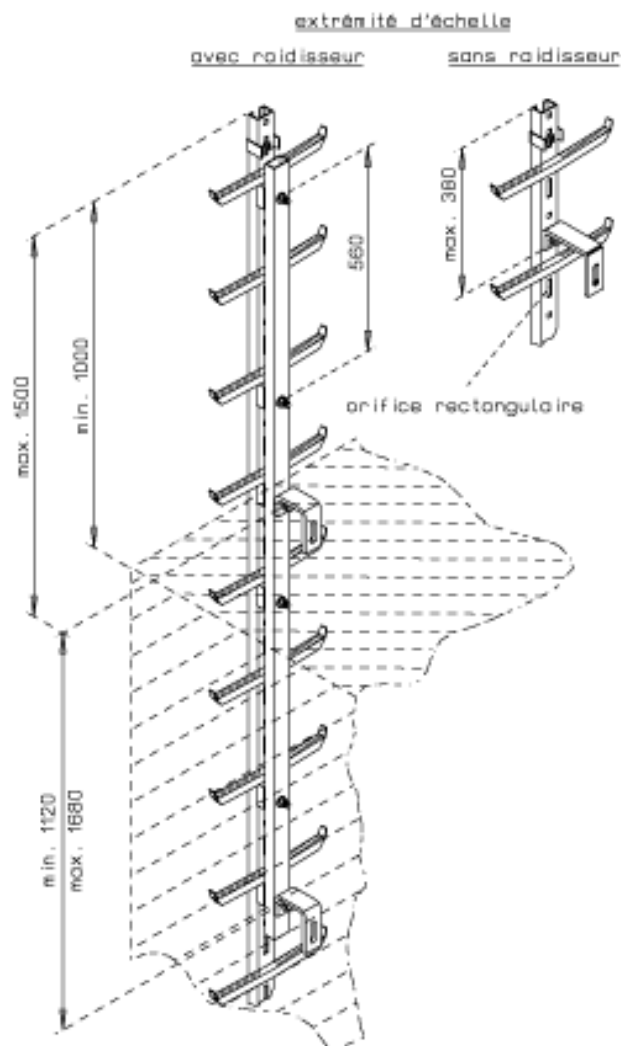
**Attention:**

Le dépassement d'un élément d'échelle avec un porte-à-faux supérieur à 380mm est interdit!

Le montage d'un raidisseur en Alu de 50x30x3 mm impose:

- Une fixation tous les 560 mm sur le montant central de l'échelle.
- Une reprise du raidisseur sur au moins 2 éléments de fixation inférieurs.
- Un raidisseur en une seule partie.
- Un élément d'échelle ne comportant aucun élément de liaison.

**Fig. 8**



Ref. n° HV-ST  
Ref. n° HV-A4

### Fig 9a et 9b

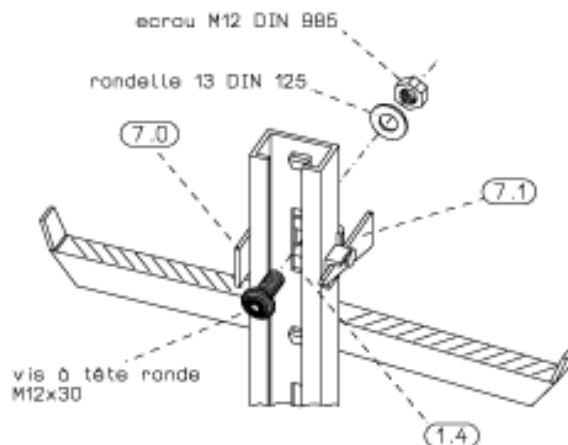
- B 28. A l'extrémité supérieure de l'échelle, on installe au minimum une butée de montée (7.0) ou plus généralement une butée fixe d'extrémité (8.0). La fixation se fait dans l'orifice rectangulaire supérieur (1.4) du profilé de guidage. **La butée de montée empêche un engagement erroné et une sortie involontaire du coulisseau anti-chute.** Pour enlever le coulisseau anti-chute, basuler l'arrière de la butée (7.1) vers le haut. **La butée fixe d'extrémité (8.0) empêche la sortie du coulisseau anti-chute.**

### Attention :

Monter la "butée de montée" de manière à ce que le verrou rabattable (7.1) se trouve à droite du rail. La "butée fixe d'extrémité" doit être montée de manière à ce que les deux oreilles (Fig. 9b, Détail 8.1) intègrent le profil du rail d'assurance par l'avant.

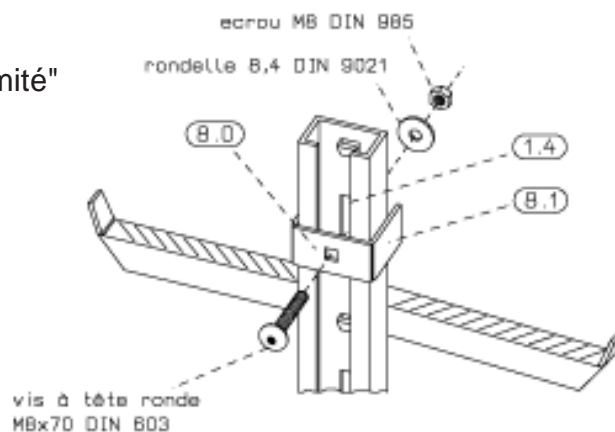
### Fig. 9a

"butée de montée"



### Fig. 9b

"butée fixe d'extrémité"



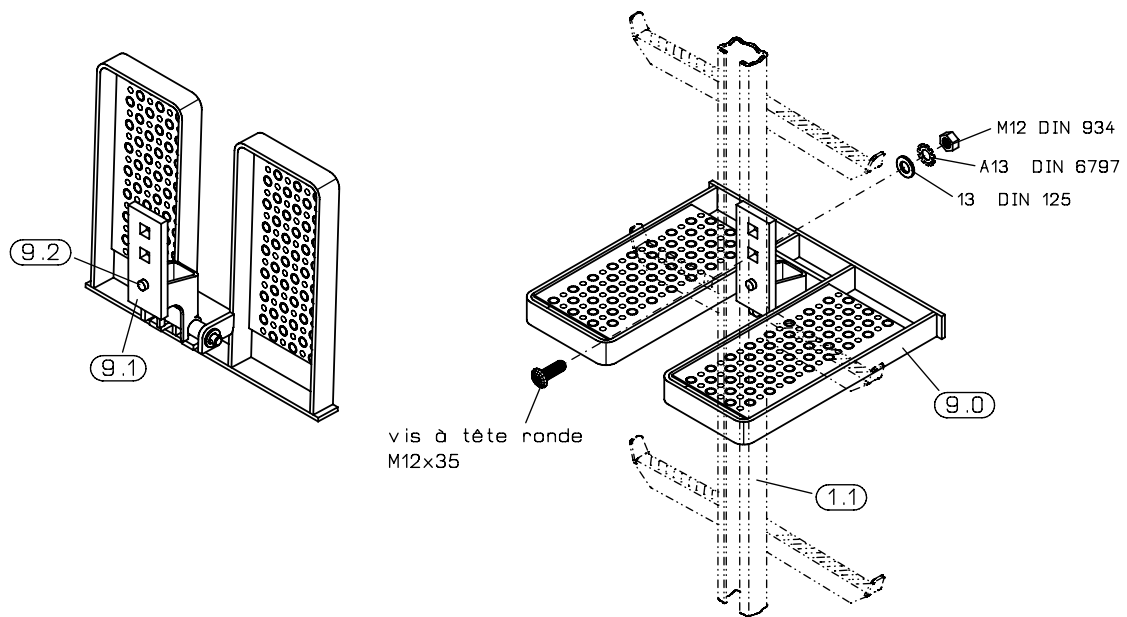
**Fig 10a et 10b**

B 29. Montage d'un **palier de repos** (9.0) (10.0) sans **raidisseur**.

Matière : acier galvanisé à chaud, Réf Nr 23723

Pour le montage du palier de repos, le fixer par le boulon M12x35 au niveau de l'ouverture rectangulaire située au-dessus de l'échelon (1.5). Le détrompeur (9.2) doit également s'intégrer dans la même ouverture.

**Fig. 10a**



**Recommandations:**

Le palier doit reposer à l'horizontale sur les échelons (1.5)!

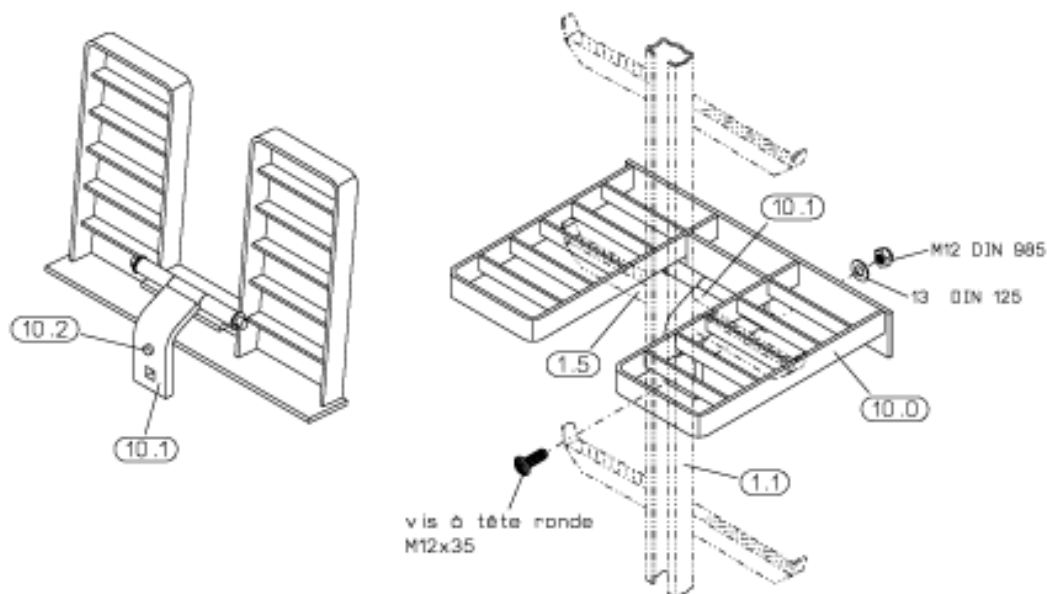
**Attention!**

Le paliers doivent selon le recommandations être installés tous les 9 m.

Matière : acier inox décapé Réf : 17249

Pour le montage du palier de repos, le fixer sur le montant central (1.1) par le boulon M12x35 au niveau de l'ouverture rectangulaire située au-dessus de l'échelon (1.5). Le détrompeur (10.2) doit également s'intégrer dans la même ouverture.

**Fig. 10b**



**Recommandations:**

Le palier doit reposer à l'horizontale sur les échelons (1.5)!

**Attention!**

Le paliers doivent selon le recommandations être installés tous les 9 m.

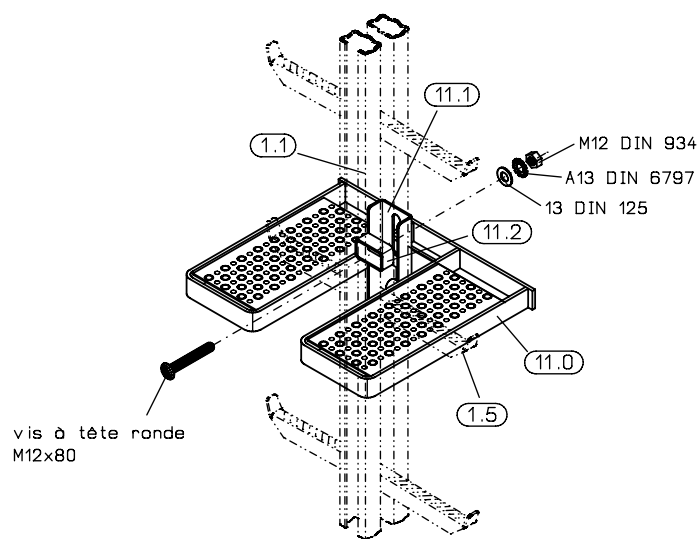
**Fig 11a et b**

**B 30. Montage d'un palier (11.0) sur une échelle équipée d'un raidisseur**

Matière : acier galvanisé à chaud, Réf Nr 23980

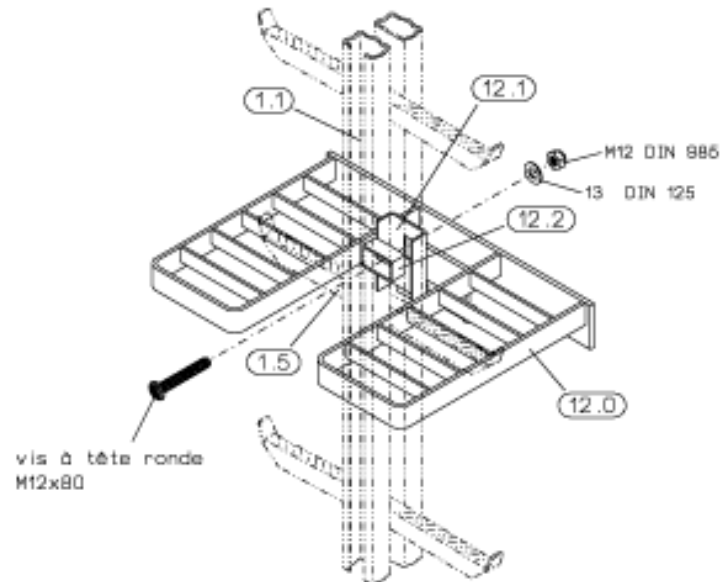
Pour le montage du palier de repos, fixer la pièce charnière (11.1) (11.2) sur le montant central (1.1) au-dessus de l'échelon (1.5) par le boulon M12x80. Il sera nécessaire de percer un trou de 13mm sur le raidisseur pour le passage de la vis.. La cale (11.2) (12.2) devra s'intégrer entre le profilé et le raidisseur.

Fig. 11a



Matière : acier inox décapé Réf 22395

Fig. 11b



Recommandations:

Le palier doit reposer à l'horizontale sur les échelons (1.5)!

**Attention!**

Le paliers doivent selon le recommandations être installés tous les 9 m.

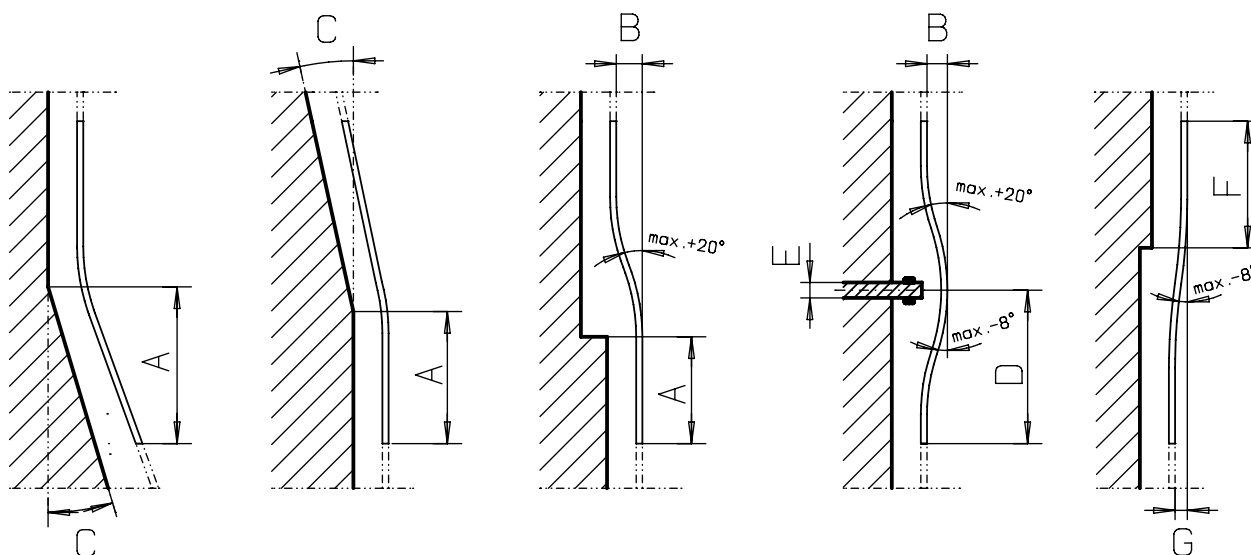
## C Informations pour le cintrage

C 1. le rayon de cintrage minimum est le suivant:

| Réf. n° | page | article  | rayon min. en mm |
|---------|------|--|------------------|
| YST     | B 1  | Echelle Y, acier galvanise à chaud                 | 1000             |
| YA4     | B 1  | Echelle Y, acier inoxydable 1.4571 (316 Ti) décapé | 1000             |

C 2. Type de cintrage

**Fig 12**



**A =** bas de l'échelle au point de cintrage du support (mm)  
**B =** décalage (mm)  
**C =** angle (max. 15 °)

**D =** bas de l'échelle au milieu de l'obstacle (mm)  
**E =** largeur de l'obstacle (mm)  
**F =** haut de l'échelle au décalage du support (mm)  
**G =** décalage mm (max. 260 mm)

C 3. Pour l'utilisation du coulisseau type "GlideLoc™", les cintrages maxi admissibles sont:

| Cintrage Type | rayon maxi     |
|---------------|----------------|
| III           | + 20 °         |
| IV            | - 8 ° à + 20 ° |
| V             | - 8 °          |

## D Contrôle et réception

**Remarque:**

Sur les 2 premiers mètres de l'installation, lors de la montée ou de la descente, du fait de la faible hauteur de tirant d'air, l'opérateur devra être attentif afin de ne pas chuter.

Avant et pendant l'utilisation, vous devez prévoir le moyen de sauvetage pour venir en aide à une personne qui pourrait être en difficulté sur l'installation.

Le coulisseau conforme à la norme EN 353-1 est personnel ; il doit être utilisé par

- une personne formée à son utilisation ou
- sous la surveillance d'une personne compétente.

**Fig. 13**

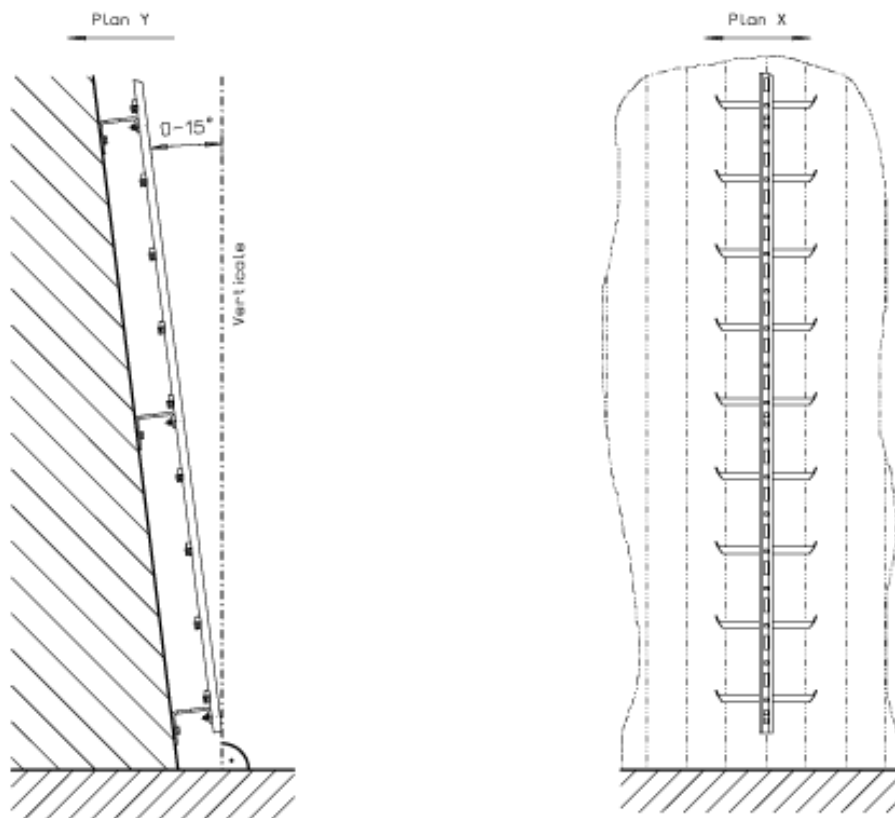
Pour la réception de l'installation, les points ci-dessous sont à vérifier:

- Chaque élément d'échelle doit être fixé au minimum par un étrier de fixation.
- Au niveau de la pièce de liaison, les éléments doivent être alignés.
- Dans le plan **X**, les éléments doivent être d'aplomb. (voir fig.11)
- Dans le plan **Y**, l'inclinaison de l'échelle doit être comprise entre **0° et 15°**. (voir fig.11) (excepté dans la région d'un cintrage)
- Le cintrages doivent correspondre aux valeurs du chapitre C.
- Vérifier le bon serrage des:
  - ➔ Brides sur la structure support
  - ➔ Brides sur le montant central de l'échelle
  - ➔ Des pièces de liaison entre les éléments d'échelle
  - ➔ Butées en extrémité haut et basse
- Tous les éléments de fixation doivent être assurés contre un desserrage éventuel (voir chapitre E). Celles pré-montées en usine doivent également être vérifiées et assurées contre tout desserrage.
- Les parties mobiles des butées doivent revenir automatiquement en position repos.

**Remarque:**

En accord avec l'exploitant, 2 coulisseaux doivent être fournis au moment de la recette.

**Fig. 13**



## E Assemblages vissés-Sécurité

Pour les boulons en acier galva, la sécurité contre le desserrage est assurée par la rondelle éventail.

Pour les vis en inox, un écrou type Nylstop assure le non desserrage de l'ensemble.

## F Entretien

### **Attention :**

Le coulisseau anti-chute ne doit pas être utilisé lorsque des défauts sont apparents ou qu'un doute subsiste quand à son état. Il doit être vérifié par une personne compétente ou retourné à l'usine pour réparation avant d'être remis en service.

- F 1. Le coulisseau est à vérifier tous les ans par une personne compétente.

### **Cas particuliers:**

La périodicité de vérification du système anti-chute sur rail rigide est définie par l'exploitant.

### **Est spécialiste:**

Quiconque, en raison de sa formation et de son expérience professionnelle, possède suffisamment de connaissances dans le domaine des dispositifs de sécurité et de sauvetage et est suffisamment familiarisé avec les directives applicables et les règles généralement reconnues de la technique (normes EN par exemple) pour pouvoir évaluer la sécurité au travail et l'utilisation conforme de dispositifs de sécurité et de sauvetage.

- F 2. Le coulisseau anti-chute doit être vérifié au moins une fois par an, ainsi qu'après chaque sollicitation de chute par un spécialiste. Pour ce faire, consulter la notice correspondante!
- F 3. Avant ou lors de chaque utilisation, contrôler le bon état et le bon fonctionnement de tous les éléments anti-chute.
- F 4. Les butées (Fig. 4, Détail 4.0/Fig. 9a/b, Détail 7.0/8.0) à l'extrémité inférieure et supérieure de l'itinéraire doivent être présentes. La partie mobile de la butée (Fig. 4, Détail 4.1 et Fig. 9a, Détail 7.1) située sur la droite du profilé de guidage doit se remettre automatiquement dans la position de repos et empêcher ainsi le déplacement du coulisseau anti-chute.
- F 5. Il faut veiller à ce que les profilés de guidage soient propres.
- F 6. Tous les éléments fixés par boulons doivent être correctement serrés et sécurisés, voir chapitre E.

F 7. A chaque point d'accessibilité de l'échelle, il est nécessaire d'en informer l'utilisateur par une plaque sur laquelle seront portés les renseignements suivants:

- année de fabrication
- nom du fabricant, du fournisseur ou de l'importateur du matériel
- l'aspect du coulisseau
- l'indication: "échelle à n'utiliser qu'avec harnais de sécurité et coulisseau anti-chute".

**Remarque:** pour que cette plaque soit durable, on peut envisager une plaque en aluminium avec ces indications réalisées en relief.

# G Liste de contrôle pour la réception pour échelle Y en acier galvanisé à chaud/inox avec le système anti-chute type "GlideLoc"

Acier galvanisé à chaud Réf. n° YST  
Acier inoxydable, decapé Réf. n° YA4

La liste de contrôle page 28-30 doit être complétée dans sa totalité à l'aide d'un crayon indélébile, par le chef de chantier de la société de montage. Celui-ci est responsable de l'exactitude de toutes les données. Dans le cas où vous avez coché une case "non", vous devez inscrire sur la page 30 le motif de votre réponse.

## Mesure de contrôle

## Contrôle (inscrire une croix)

- |  | oui                      | non                      |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • Chaque élément d'échelle comporte au minimum un point de fixation.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • L'entre axe de fixation recommande est de 1400 mm - maxi 1680 mm (cf chapitre B 16).   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les jeux minimaux d'assemblage correspondent au chapitre B 23.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les assemblages vissés entre l'ouvrage et les éléments d'ancrage correspondent aux chapitres B 8, B 9 et B 10.                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les éléments d'ancrage sont montés correctement et tous les assemblages sont correctement serrés. (couple de serrage St chapitre B 17) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les vis pré-montées en usine ont également été vérifiées et assurées contre le desserrage (couple de serrage, chapitre B17)            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Tous les assemblages vissés sont assurés contre le desserrage conformément au chapitre E.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Au départ de l'itinéraire, une "butée de descente" est montée conformément au Chapitre B 19/20.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • A la fin de l'itinéraire, une "butée de montée" ou une "butée fixe d'extrémité" est en place conformément au chapitre B 28 .           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Pour une échelle ne démarrant pas à proximité du sol, suivant le chapitre B21, 2 butées de descente ont été installées.                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les plates-formes de repos sont montées correctement à des distances de 9 m. Leur fonctionnement a été contrôlé.                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Aucun dépassement d'échelle libre de plus de 380 mm sans raidisseur n'est présent conformément au chapitre B 27.                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le raidisseur a été monté conformément au chapitre B 27.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le profilé de guidage est propre.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Seuls des éléments d'ancrage et des assemblages vissés protégés contre la corrosion sont utilisés.                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le coulisseau Söll ne peut être introduit sur l'itinéraire que dans le sens du fonctionnement.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 coulisseaux ont été remis à l'exploitant.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## Pour monter en toute sécurité

---

- La plaque signalétique est présente.
- Une montée d'essai a été réalisée.
- La présente notice a été remise à l'exploitant.
- Seuls des éléments de sécurité anti-chute de la société  
Christian Dalloz Holding Deutschland GmbH & Co. KG ont été utilisés.

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

